

Compte rendu

Conseil de la Communauté de Communes de COUSTELLET du 17 mars 2009

PRÉSENTS :

TITULAIRES : Marie-Paule GHIGLIONE, Jean-Claude REBUFFAT, Robert DONNAT, Christiane CLAUZON, Michel GRILLI, René VALENTINO, Fabrice POIRIER, Frédéric MASSIP, Albert CALVO, Geneviève MAGNAN, Alain DEILLE, Robert FRASSI, Michel GRANIER, Claude PELLEGRINI, Sophie KRAWAZYK, Monique JOANNY.

POUVOIR : Delphine CHANAVAS / Marie-Paule GHIGLIONE

**Le quorum est atteint (16 présents)
17 votants.**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain DEILLE

Ordre du jour n°1 : COMPTE-RENDU du Conseil Communautaire du 11 FEVRIER 2009

Le Président demande aux membres de s'exprimer sur le compte rendu de la séance du 11 février 2009.

Alain DEILLE fait remarquer que dans l'ordre du jour n°7 « Questions diverses », le Président a donné son accord à la suggestion d'Alain DEILLE sur la participation des Elus non délégués communautaires membres des comités/commissions aux réunions des 16/2 et 5/3 sur les orientations de la CCC.

AU TERME DE L'ORDRE DU JOUR N°1, le Président propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour, à savoir de traiter en premier l'ordre du jour n°6 « Débat d'Orientation Budgétaire » et ainsi de l'insérer avant l'ordre du jour n°2. Le Conseil communautaire acquiesce à l'UNANIMITE.

Ordre du jour n°6 : Débat d'Orientations Budgétaires 2009

Le Président propose les orientations visant à maintenir les services aux administrés et à accentuer les efforts afin de dégager un autofinancement maximal en vue de l'aménagement et du développement économique.

Recettes de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement reporté après affectation du résultat 2008 – **311.5 K€**

VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES : 33 K€

- Redevance spéciale sur les ordures ménagères instituées auprès des commerçants pour les ordures autres que ménagères et pour le ramassage des cartons

- Financement des communes pour les agents jeunesse et social à compter de juillet

IMPOTS ET TAXES : 3 290 K€

- Produit fiscal issu de la taxe professionnelle

- Taxe sur les ordures ménagères : maintien du produit nécessaire à la couverture du service de l'enlèvement des ordures ménagères et de la participation au SIRTOM

- Droits de place pour les commerces sédentaires et les commerces non sédentaires du Quai des Entreprises

DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS : 878 K€

- Dotations de l'Etat incluant une baisse de dotation de 21 K€ liée au recensement de population (population DGF 11 200 habitants en 2008, 10 600 habitants en 2009)

- Compensation de l'Etat au titre des pertes de TP

- Participation de la CAF sur les charges du coordonnateur tant pour le contrat Enfance que pour le contrat Jeunesse
 - Participation du Conseil Général pour l'agent référant social auprès des personnes relevant du RMI
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 97 K€**
- Produits du domaine issus des locations immobilières sur la base des baux en cours à ce jour

Dépenses de fonctionnement :

CHARGES A CARACTERE GENERAL : 332 K€

- Charges à caractère général (électricité, eau, téléphone, carburant, assurances, contrats d'entretiens, contrôles taxes et réparations des véhicules, ...). La caractéristique 2009 consiste en un recours plus important aux prestations externes, à savoir les contrats d'entretien des espaces verts des bâtiments et zones communautaires, le recours à l'assistance juridique, le schéma des zones de Coustellet et la relance du bulletin communautaire.

CHARGES DE PERSONNEL : 526 K€

- Charges de personnel : 1 social, 1 jeunesse, 9 service salubrité et personnel de remplacement, 3 agents administratifs et 1 ingénieur mis partiellement à disposition

ATTENUATION DE PRODUITS : 1800 K€

- Attribution de compensation de taxe professionnelle aux communes membres

DEPENSES IMPREVUES : 203 K€

- Dépenses imprévues en réserves pour conserver des marges de manœuvre face à d'éventuels imprévus

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 914 K€

- Indemnités des Elus
- Participation au SIRTOM pour le traitement des déchets ménagers
- SIEUCETOM
- SCOT
- Subvention à la Gare dans le cadre de la future convention Scènes de Musiques Actuelles
- Subvention au Théâtre de Cavaillon dans le cadre de la convention annuelle 2008/2009
- Subventions aux partenaires sur l'économie et l'emploi : Vaucluse Développement, Initiative en Pays Cavare et des Sorgues, Comité de Bassin d'Emploi, Maison De l'Emploi.

CHARGES FINANCIERES : 164 K€

- Intérêts financiers des emprunts et ligne de trésorerie

CHARGES EXCEPTIONNELLES : 24 K€

Provision pour risques sur titres à annuler pour loyers non recouvrés

Autofinancement (virement et amortissement) pour la section d'investissement – **635 K€**

Dépenses d'investissement :

- Déficit 2008 de la section d'investissement – **518.7 K€**
- Remboursement du capital sur les emprunts – **92 K€**
- Acquisitions foncières de la zone du MOULIN d'OISE – 1^{ère} estimation à **430 K€**
- Mobilier, matériel et logiciels informatiques pour les services de la CCC, ainsi que le site Internet – **10K€**
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères et du petit outillage technique – **172 K€**
- Travaux de réparations sur les zones du Quai des Entreprises, du Tourail, du Centre Tertiaire **22 K€**

Recettes d'investissement :

- Autofinancement (virement et amortissement) provenant de la section de fonctionnement – **635 K€**
- Affectation partielle de résultat de fonctionnement en réserves - **693.5 K€**
- Subvention Conseil Général sur l'opération de voirie de l'allée des Caves – **15.2 K€**
- Cession d'un véhicule communautaire – **3.3 K€**

Les chiffres indiqués ci-dessus ne sont pas les chiffres exacts et définitifs du BP qui sera voté le 31 mars.

Robert DONNAT note le manque de clarté du fait de la présentation différente des documents transmis aux Délégués et la restitution orale du Président. Ce dernier précise que les chiffres ont été regroupés par chapitre en fonctionnement et que le compte rendu transmis à chacun restituera cette présentation.

Alain DEILLE souligne le manque d'éléments comparatifs sur l'historique, il souhaiterait une représentation autre que les données de la maquette officielle budgétaire M14, et que dans ce cadre, il ne peut prendre position sur ces chiffres et aurait souhaité un débat plus large sur le fond pour déterminer des orientations.

Claude PELLEGRINI rappelle que le DOB n'est pas soumis au vote de l'assemblée.

Fabrice POIRIER rappelle qu'un DOB n'est pas un budget, et qu'il ne devrait même pas y avoir autant de chiffres.

Michel GRANIER mentionne que les chiffres ont pris le pas sur le débat.

Sophie KRAWAZYK fait valoir que c'est justement précis en ce qui concerne la culture, que les montants des subventions sont clairs pour la Gare et le Théâtre de Cavaillon.

Le Président rappelle que la gestion doit demeurer rigoureuse.

Michel GRANIER suggère que l'affectation du résultat en réserves au compte 1068 lors du Budget Primitif 2008 fasse l'objet d'une discussion et qu'il y ait plutôt un autofinancement par virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Président propose que cette question soit mise à l'ordre du jour de la Commission des Finances qui doit se réunir avant le vote du BP.

Robert DONNAT, en tant que Président de la Commission des Finances, souligne qu'il veut bien réunir la Commission des Finances, mais qu'il ne faut pas invalider en Conseil ce que cette dernière aurait validé avant le Conseil.

Ordre du jour n°2 : Modification statutaire du SIR TOM d'APT

Le Président rappelle que la Communauté étant adhérente au SIRTOM, toute modification statutaire de ce dernier est soumise à l'approbation de la Communauté, entre autre.

Le Président expose à l'assemblée délibérante les motivations de la modification statutaire initiée par le SIRTOM, à savoir la possibilité d'effectuer des prestations de service dans le cadre des compétences du SIRTOM, conformément à l'article L 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit plus précisément de mettre à disposition, par conventions, les installations techniques et de lavage pour les véhicules de collecte des tiers utilisant le quai de transfert du SIRTOM.

Albert CALVO souligne que certaines prestations étaient effectives mais ne rentraient pas dans le cadre des conventions.

Alain DEILLE précise que l'objet de la modification statutaire porte non seulement sur l'élargissement de la prestation de services aux adhérents mais aussi sur l'élargissement des prestations à d'autres entités que les collectivités actuellement adhérentes.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire la modification statutaire sollicitée par le SIRTOM.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°3 : COMPTE DE GESTION 2008

En préambule, le Président expose que seul un extrait du compte de gestion a été transmis aux membres du Conseil. Cette disposition a été entendue avec les membres de la Commission des Finances, sachant qu'un exemplaire complet du document est disponible à la consultation dans les bureaux de la Communauté, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le Président précise :

- que le Trésorier Principal de Cavaillon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés
- qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Président statue :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Président précise que les données globales au titre des mouvements réalisés durant l'exercice 2008, mandats de paiement et titres de recettes, font ressortir un résultat propre à l'exercice 2008 de 571 703.65 €, et un résultat de clôture à fin 2008, autrement dit un résultat cumulé global de 486 344.11 €.

Le Président précise que le compte de gestion de l'exercice 2008 dressé par le Trésorier Principal de Cavaillon, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Le Président soumet aux membres du conseil l'approbation du Compte de Gestion 2008.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2008

En préambule, le Président expose que seul un extrait du compte administratif a été transmis aux membres du Conseil. Cette disposition a été entendue avec les membres de la Commission des Finances, sachant qu'un exemplaire complet du document est disponible à la consultation dans les bureaux de la Communauté, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le Président indique qu'il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Président rappelle les données globales à l'issue de l'exercice 2008 et notamment les résultats de clôture :

- pour la section de fonctionnement : excédent de 1 005 115.30 €
 - pour la section d'investissement : déficit de 518 771.19€
- Soit un excédent global de clôture de € de 486 344.11 €

Le Président précisera les montants des restes à réaliser en investissement :

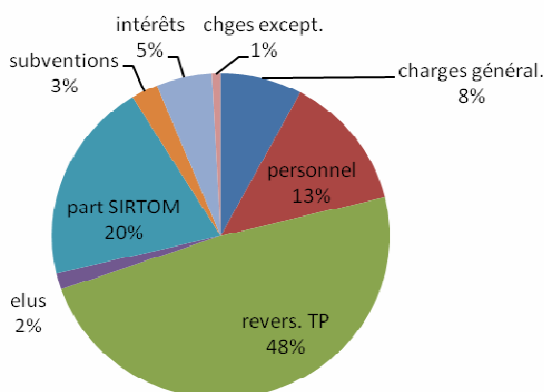
- en dépenses : 662 363 €
- en recettes : 487 575 €

Le Président commente les principales données sur les différents chapitres et précise qu'un rapport d'activités de l'année 2008 devra être présenté au Conseil au plus tard pour le 30 septembre 2009.

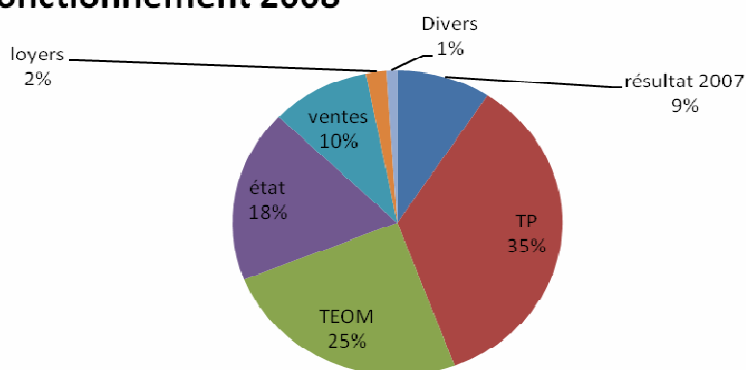
Concernant les recettes d'emprunts prévus en 2008 :

- le BP prévoyait 300 000 € d'emprunt pour les acquisitions foncières du Sarret, emprunt non réalisé, et 26 102 € d'emprunt gracieux de la CAF pour la Crèche,
- Le réajustement des surfaces réelles du Sarret a nécessité l'ajout d'un emprunt par DM de 66 000 € non réalisé.
- L'acquisition de la BOM a nécessité la prévision par DM d'un emprunt de 150 000 € réalisé.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2008



Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2008



Jean-Claude REBUFFAT expose que c'est illégal de reporter une recette d'emprunt si ce dernier n'est pas réalisé, ce dernier doit faire l'objet d'une annulation de crédit et être réinscrit au budget suivant.

Marie-Paule GHIGLIONE relève que le report indiqué par Jean Claude REBUFFAT, constitue une erreur de la procédure administrative et qu'en plus il est illégal de reporter 366 000 € au chapitre 16 des recettes d'investissement alors que le disponible sur ce chapitre n'est que de 365 999.71 €.

Michel GRANIER fait valoir que l'inscription d'un emprunt au Budget Primitif doit s'accompagner au préalable de la signature d'un contrat de prêt.

René VALENTINO répond que lors du BP, il s'agit de prévision et que les collectivités inscrivent des emprunts pour équilibrer des projets inscrits mais qui ne sont pas encore lancés, la signature du contrat de prêt est effective lors du démarrage de l'opération.

Robert DONNAT rappelle que cet emprunt de 366 000 € a été inscrit en 2008 pour les acquisitions foncières du SARRET. Lors de la séance du 30 octobre 2008, le Conseil a délibéré sur les clauses suspensives adossées à ces acquisitions, à savoir : substitution d'acquéreur ou obtention du prêt bancaire. Dans le cas où la communauté ne conclurait pas avec un aménageur qui puisse acquérir à sa place, la CCC devrait acheter si le prêt bancaire est contractualisé. Ainsi, si le prêt bancaire est impossible, les compromis d'acquisitions deviennent caducs. Il n'y a donc aucun risque de déficit pour la collectivité.

Alain DEILLE fait remarquer les écarts entre la prévision et la réalisation sur les articles, dans le chapitre des charges à caractère général.

Michel GRANIER rappelle que le vote de l'assemblée concerne uniquement les chapitres et non le détail des articles.

Le Président rappelle que par renvoi aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit se retirer de la séance au moment du vote du compte administratif et que l'assemblée doit désigner un Président pour le vote.

Marie-Paule GHIGLIONE est désignée Présidente et soumet aux membres du conseil l'approbation du Compte Administratif 2008.

1 CONTRE : JC REBUFFAT

4 ABSTENTION ; Marie-Paule GHIGLIONE, Delphine CHANAVAS, Alain DEILLE, Michel GRANIER

12 POUR : Robert DONNAT, Christiane CLAUZON, Michel GRILLI, René VALENTINO, Fabrice POIRIER, Frédéric MASSIP, Albert CALVO, Geneviève MAGNAN, Robert FRASSI, Claude PELLEGRINI, Sophie KRAWEZYK, Monique JOANNY.

Ordre du jour n°5 : TAUX et PRODUIT de la TAXE PROFESSIONNELLE

Le Président rappelle que les bases 2008 de taxe professionnelle s'établissaient à 7 787 950 €, les bases prévisionnelles de 2009 sont de 8 487 000 €, soit une variation de +9%.

A taux constant de 22.32%, le produit des contributions issu de la taxe professionnelle est de 1 894 298€.

Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat est de 37 782 € pour l'année 2009, ce montant s'élevait à 57 350 € pour l'année 2008.

Le Président soumet aux membres du conseil l'approbation du taux à 22.32% et du produit à 1 894 298 € pour la Taxe Professionnelle 2009.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°7 : Rapport des décisions prises p ar le Bureau ou le Président

Le Président rappelle qu'en vertu de la délibération du 4 juin 2008 renvoyant à l'article L5211-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales, le Président, les Vice-Présidents ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. Ainsi certaines décisions ont été dévolues du conseil communautaire soit au Bureau soit au Président. Il convient de rapporter au Conseil communautaire les décisions prises dans le cadre de ces pouvoirs conférés.

A ce titre, le Président informe de la signature d'un contrat de bail locatif sur le Centre Tertiaire, à savoir la location d'un bureau de 19.80 m² pour 277.20€ HT charges comprises avec le Conservatoire des Etudes des Ecosystèmes de Provence.

Ordre du jour n°8 : Q UESTIONS DIVERSES

Pour information, le Président indique que le cabinet en charge de la mission d'assistance budgétaire, comptable et financière présentera les 1ers éléments de la situation rétrospective le 31 mars 2009.

Alain DEILLE souhaite participer à la table ronde qui aura lieu à La Gare le 20 mars, le Président acquiesce à cette demande.